



FICHE ACTION 6 (axe 1)

DÉVELOPPER DES GUIDES DE BONNE PRATIQUE DE LA PRESCRIPTION D'ANTIBIOTIQUES PORTANT PRIORITAIREMENT SUR LES PATHOLOGIES IDENTIFIÉES DANS LES GROUPES DE TRAVAIL

Structure pilote : SNGTV

Structures associées : AFVAC, AVEF, AVPO

Structures consultées : ANSES-ANMV, Coop de France, FNP, GDS France, SIMV

Mesure en lien avec les actions suivantes : 15 – 19 - 26 -27 - 28

Tableau de bord

	à jour par rapport au programme prévisionnel
	en retard par rapport au programme prévisionnel
	action terminée

Date de mise à jour : 21 août 2012

1. Contexte et enjeux

1.1. Contexte :

L'existence d'une multiplicité d'informations relatives à la juste utilisation des antibiotiques, émanant de différentes entités (laboratoires pharmaceutiques, agences sanitaires, sociétés savantes, organisations professionnelles techniques), parfois non harmonisées, ne facilite pas leur prise en compte dans la pratique des prescripteurs.

Pour apporter un appui utile aux prescripteurs, il est nécessaire d'assurer la diffusion de guides leur permettant d'orienter leurs pratiques de telle manière qu'elles prennent en compte les objectifs individuels que sont l'efficacité des traitements et de santé publique en préservant l'efficacité des antibiotiques.

1.2. Textes de référence (réglementaires ou autres documents)

Code de santé publique – Code rural et de la Pêche

Codex alimentarius et Code sanitaire des animaux terrestres de l'OIE

Guide de bonnes pratiques du médicament vétérinaire SNGTV

1.3. Rappel des objectifs de la mesure

Mettre à la disposition des prescripteurs des recommandations accessibles et adaptées concernant la prescription des antibiotiques

1.4. Moyens nécessaires à la mise en œuvre

Sont chargés, dans leur domaine respectif de compétence, de l'élaboration des recommandations en collaboration avec l'Anses et avec toutes ressources scientifiques et techniques compétentes notamment dans les domaines de la pharmacologie et la pathologie :

- les commissions techniques de la SNGTV (commissions apicole, aquacole, aviaire, caprine, cunicole, équine, ovine, porcine, qualité du lait, vaches allaitantes, vaches laitières et veaux de boucherie),
- les groupes d'études dédiés aux différentes entités pathologiques de l'AFVAC,
- les groupes d'études dédiés aux différentes entités pathologiques de l'AVEF.

L'action consiste :

1/ A élaborer des fiches de recommandations spécifiques par filière et par maladie, qui fournissent des lignes directrices pour un usage raisonné des antibiotiques.

Ces recommandations s'appuient sur la connaissance de l'usage des antibiotiques et la connaissance des phénomènes d'antibiorésistance qui y sont liés.

Elles déclinent les critères de décision pour le traitement antibiotique :

- Quand traiter (circonstances de recours aux tests ou examens pour l'aide au diagnostic étiologique lors d'une infection) ;
- Comment traiter : quels antibiotiques ? quelles propositions de schémas thérapeutiques ?

Les alternatives aux traitements antibiotiques sont décrites, notamment les recommandations bio-sanitaires à préconiser et/ou les alternatives vaccinales lorsqu'elles sont disponibles.

Les priorités seront fixées en concertation avec le groupe de travail et en lien avec les orientations du comité.

2 / A communiquer sur ces recommandations et les diffuser auprès des prescripteurs concernés :

- Lors de cycles régionaux de réunions d'informations et de formations en lien avec la mesure 7
- Par la diffusion des fiches de recommandations sous différents formats.

1.5. Estimation des besoins de financement

A préciser en fonction du nombre de fiches de recommandations à réaliser notamment en fonction des travaux conduits dans le cadre des mesures 26 27 et 28

1.6 Évaluation des actions entreprises dans le cadre de cette mesure

Indicateurs

2. Suivi et réalisation de la mesure

PREVISIONNEL		RESULTATS		
Libellé des actions à conduire, chantiers-étapes, Indicateurs	Date prévisionnelle d'atteinte	Résultats obtenus, bilan quantitatif	Date d'atteinte du résultat	Commentaires, jugement qualitatif

	(mois année)			
Auditions structures associées et consultées	Septembre 2012			
Établissement des priorités Réalisation des projets de recommandations de bonnes pratiques de prescription par les commissions et groupe d'études des OPV à vocation technique.	Octobre 2012 à Mars 2013			
Échanges et validation par experts scientifiques	Mars 2013			
Recueil avis structures associées et consultées	Juin 2013			
Validation définitive des recommandations	Septembre 2013			
Diffusions des recommandations aux vétérinaires praticiens	Novembre 2013			
Mise à jour en tant que de besoin des recommandations	Action continue			